

Communiqué de presse - Bobigny, le 1er Octobre 2020

Le Département de la Seine-Saint-Denis renforce la dotation des collèges pour 2021

Pour faire face à la situation exceptionnelle de l'année 2020 et à la crise sanitaire, le Département a voté jeudi 1^{er} Octobre à l'unanimité un budget supplémentaire de 450 000 euros pour les 130 collèges publics de la Seine-Saint-Denis.

Ce renfort des moyens dédiés aux collèges de la Seine-Saint-Denis pour la rentrée 2020 doit permettre à ces derniers d'envisager sereinement l'année à venir face aux incertitudes créées par la crise sanitaire depuis plusieurs mois. Ce niveau de dotation inédit permettra ainsi de parer aux conséquences de la crise et de permettre aux 130 collèges publics du Département de mettre en œuvre des projets nécessaires pour lutter contre décrochage scolaire par exemple.

Ainsi, au total, le Département de la Seine-Saint-Denis s'engage pour cette année 2020-2021 à hauteur de 14 863 142 euros pour les dotations initiales et complémentaires des collèges.

Cela s'ajoute aux 7 millions d'euros que le Département de la Seine-Saint-Denis alloue chaque année, en dehors de ses compétences, aux collèges dans le cadre de son Projet Educatif Départemental. Une aide à la réalisation de projets tels que des voyages scolaires (Odyssee Jeunes), des résidences d'artistes, de journalistes, des démarches éco-collèges, des dispositifs d'aide à l'orientation, des parcours Culture et Art au collège, etc.

Dans le contexte de la COVID-19, le Département de la Seine-Saint-Denis a renforcé ses équipes d'entretien pour appliquer les mesures du protocole sanitaire dans ses 130 collèges. Pour rappel, il a également distribué 4 masques en tissu lavables 50 fois pour les 88 000 collégien.n.e.s, dès la rentrée scolaire.

« Alors que la crise sanitaire a bouleversé l'année passée et creusé parfois les inégalités scolaires, il nous paraissait essentiel avec Emmanuel Constant, Vice-Président chargé de l'Education, de donner davantage de moyens aux collèges pour cette année 2020-2021. Cet effort nécessaire permettra aux établissements de porter les projets éducatifs et pédagogiques à la hauteur des enjeux de l'année qui débute, et de l'excellence que nous souhaitons pour les collégiennes et collégiens de la Seine-Saint-Denis. »

Stéphane TROUSSEL, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Grégoire LARRIEU – glarrieu@seinesaintdenis.fr – 06.35.84.13.82